

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION 30 août 2022	L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à Toury-sur-Jour en séance publique sous la Présidence de Monsieur Yves RIBET.
DATE D'AFFICHAGE 30 août 2022	Étaient Présents : Didier RENARD, Joël DUBOIS, Elodie BERNARD, Roland VALLOT, David VERRON, Isabelle CAQUET, Adrien AUFEVRE, Gilles BOUCHARD, Sylvie BOULET, Nicolas NOLIN, Yves RIBET, Maryse SERPOLET, Daniel MORIN, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Martine LIVROZET, Dominique MARILLIER, Didier MENEZ, Pascal TISSERON, Lucie PILORGE, Romain RATEAU, Nicole ROBERT, Gisèle NATY.
Nombre de Conseillers  en exercice 29 présents 23 votants 29	Absents excusés avec délégation : Gustave LEDEE (pouvoir donné à J. DUBOIS), Marie-Christine MICHARD (pouvoir donné à E. BERNARD), Angélique HARQUEVAUX (pouvoir donné à R. VALLOT), Fabrice BARLE (pouvoir donné à A. AUFEVRE), Thibaut DACHER (pouvoir donné à D. MORIN), Gilles MENETRIER (pouvoir donné à P. TISSERON), Christian GUILLON (suppléé par G. NATY).  Mme BOULET a été nommée secrétaire de séance.

### AVIS CONSULTATION PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL - CHEVENON

Délibération :

2022 64

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société PHOTOSOL porte un important projet agrivoltaïque sur la commune de Chevenon, sur un terrain privé (propriétaire exploitant agricole). L'emprise au sol est de 34 ha. La commune de Luthenay-Uxeloup étant voisine à la commune de Chevenon, la municipalité et la CCNB sont consultées pour avis.

Le dossier de consultation a été transmis aux élus avec la convocation à l'assemblée délibérante de ce jour.

VU l'avis du SCoT du Grand Nevers imposant le développement des panneaux solaires photovoltaïques sur des sites pollués, des friches urbaines ou industrielles, décharges ou carrières dont la requalification est rendue impossible et n'autorisant aucun équipement de production d'énergie photovoltaïque au sol sur des espaces naturels ou à vocation agricole ;

Vu le refus prononcé des élus communautaires sur d'autres projets d'installation de parcs photovoltaïques sur terres agricoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 14 voix CONTRE, 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

Émet un avis défavorable au projet de la société PHOTOSOL de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon.

Fait à Saint-Pierre Le Moûtier,  
le 08 septembre 2022.  
Le Président  
Yves RIBET



La secrétaire de séance,  
Sylvie BOULET

**AR Prefecture**

058-245804497-20220908-2022\_64-DE  
Reçu le 12/09/2022  
Publié le 12/09/2022